

Séance du 11 Février 2022

Date de la convocation  
07 février 2022

Date d'affichage  
07 février 2022

Nombre de membres

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi onze février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 07 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GREGORI, Maire.

**Présents :** M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup>

Patrick GREGORI, Maire,

Laurence LEPROUST, André BESNIER, Françoise NION, Guy VOLLET, adjoints,

Philippe RAGOT, Brigitte LAURENT, Maryse CHALOIS, Elisabeth CHARTIER, Joël VOISIN, Patrick COLELLA, Stanislas LEPIC, Billy PASQUIER, Sophie GOHON, Frédéric NAUDON, Christine JUY et Françoise MANIERE.

**Absente ayant donné procuration :** M<sup>me</sup> Agnès JANDOT (pouvoir à M<sup>r</sup> Frédéric NAUDON),

**Absente excusée :** M<sup>me</sup> Laura BUAILLON.

M<sup>me</sup> Maryse CHALOIS a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

M<sup>r</sup> le Maire remercie les conseillers qui ont participé à la distribution du bulletin municipal 2021.

\*\*\*\*\*

M<sup>r</sup> le Maire demande si le compte-rendu de la dernière réunion appelle des observations.

Les membres présents signent le registre des délibérations.

\*\*\*\*\*

### NOM D'UN LIEU-DIT – LA GÉVRAISE -

Le point de livraison du courrier de l'habitation située sur la parcelle cadastrée section L n° 300, à proximité de « L'Orme Couette », n'existe pas.

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le nom du lieu-dit "La Gévraine".

**Accord pour le nom du lieu-dit "La Gévraine".**

Pour : 17  
Contre :  
Abstentions : 01

\*\*\*\*\*

### DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022 – TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESTAURANT LE LION D'OR -

M<sup>me</sup> Christine JUY ne prend pas part au vote au motif qu'il n'y a pas de projet.

M<sup>r</sup> le Maire répond à M<sup>me</sup> JUY que si elle avait assisté à la réunion de vote du BP 2021, elle aurait été informée du projet.

Le Conseil Municipal :

- accepte l'estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 650 000 € HT maximum,
- autorise le Maire à lancer les consultations nécessaires,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2022,
- autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de s'y intéresser (DETR, Conseil Départemental, Pays Perche etc...)
- donne tous pouvoirs au maire, ou à défaut à l'un de ses adjoints, pour mener à bien ce dossier et plus généralement, signer tous documents s'y rapportant.

**Unanimité pour cette proposition.**

Pour : 17  
Contre :  
Abstentions :

\*\*\*\*\*

### AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITE ARTISANALE « LES PRES SOUS MALPEAU » -

La Communauté de Communes des Collines du Perche Normand sollicite la commune de Ceton pour le transfert du foncier identifié pour la création d'une Zone d'Activité sur le secteur des « Prés sous Malpeau », représentant 23 580 m<sup>2</sup>, car la CdC ne dispose plus d'aucune parcelle économique sur le bassin sud de son territoire, et plusieurs sociétés artisanales en développement ont sollicité la CdC pour un besoin rapide de foncier.

Le Conseil décide le transfert de la surface nécessaire du foncier susvisée (classée en zone 1AUZ) à la CdC des Collines du Perche Normand, moyennant les 10 € symboliques, à la condition que ce transfert de foncier serve exclusivement à l'aménagement d'une zone d'activité artisanale, et que cela permette de maintenir un coût d'acquisition attractif pour les futurs acquéreurs de ces parcelles.

**Majorité pour cette proposition.**

Pour : 17  
Contre :  
Abstentions : 01

\*\*\*\*\*

**AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE AU SEIN DU SERVICE TECHNIQUE -**

Afin de pouvoir nommer stagiaire un agent sur un poste à temps complet, M<sup>r</sup> le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial de 30 heures hebdomadaire à raison de 35 heures hebdomadaire.

**Majorité pour cette proposition.**

Pour : 17  
Contre :  
Abstentions : 01

\*\*\*\*\*

**DECISIONS DU MAIRE -**

Conformément à l'article L 2122-23, le Conseil a pris acte des décisions prises par le Maire communiquées préalablement à chaque conseiller :

Décision n°	Date de décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
2021-20	23/09/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise LECLECH	Remplacement de deux poteaux incendie	4 680.00€ TTC
2021-21	05/10/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise DELTA	Renouvellement des antivirus du serveur	126.00 € TTC
2021-22	14/10/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise SIGMA	Achat de portes brochures	734.29 € TTC
2021-23	25/10/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise ATREAL	Déploiement d'Open ADS	5 083.40 € TTC
2021-24	12/11/2021	Signature d'un devis avec le cabinet ACDDUC	Mission d'assistance conseil pour la délégation du service public d'assainissement	9 600.00 € TTC
2021-25	16/11/2021	Signature d'une convention avec ORANGE	Mise en souterrain des équipements de communications électroniques établis sur appuis rue du Pilori	2 010.00 € TTC
2021-26	25/11/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise LANGE	Acquisition d'une chaudière à granulés bois pour le restaurant scolaire	29 113.20 € TTC
2021-27	26/11/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise DEQUIN	Acquisition de divers panneaux de communication	1 141.92 € TTC
2021-28	07/12/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise DORISON	Achat de deux portes sectionnelles pour le bâtiment du service technique	13 391.11€ TTC
2022-01	17/01/2022	Don de M <sup>me</sup> EMPHRAIX	Don	100.00 € TTC

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES -**

- ⇒ M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du Conseil du départ de M<sup>me</sup> Manon FARIN, agent recruté dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein du service administratif.
- ⇒ M<sup>me</sup> Laurence LEPROUST rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022, et les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.